2M PISCINE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 130 Route de Saint-Gervais
30200 BAGNOLS SUR CEZE
887 501 336 RCS NIMES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 28 AOUT 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-huit août,
A dix heures,

Madame Muriel CHANUT,

Associée Unique de la société 2M PISCINE,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au changement de la date de clôture de l'exercice social et à la modification corrélative de l'article 18 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Madame Muriel CHANUT, Associée Unique, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 août. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de huit mois et sera clos le 31 août 2026.

L'Associée Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 18 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

*« **ARTICLE 18 - EXERCICE SOCIAL***

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er septembre et finit le 31 août. »

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Muriel CHANUT

